



RAPPORT SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE



SOMMAIRE

Introduction – Le rapport sur le développement durable	2
I. Présentation de l'établissement et du service public de prévention et de gestion des déchets.....	2
A. Le champ d'action du SMAV	2
B. Les activités et installations du SMAV	3
II. Implication du SMAV dans les objectifs de développement durable	6
A. Les grands projets énergétiques	6
B. La sensibilisation et la prévention en matière de production de déchets..	7
Conclusion.....	10

Introduction – Le rapport sur le développement durable

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle II, a été codifiée aux articles L.2311-1-1, L.3311-2, L.4310-1 et L.4310-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ces dispositions soumettent les collectivités territoriales à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Ce rapport permet à l'organe délibérant de mettre en avant les choix politiques et leur cohérence au regard des enjeux locaux et des finalités du Développement Durable. Outre la présentation des politiques territoriales sur le sujet, il est attendu un développement sur les pratiques et activités menées au sein de la collectivité.

Le rapport n'est pas un bilan exhaustif, cependant il s'attache à rendre compte des progrès à réaliser. Compte tenu de l'ampleur des changements à opérer, les actions et politiques menées s'inscrivent dans le moyen et long terme.

Ainsi, le rapport proposé présente dans un premier temps les missions globales de l'établissement, totalement intégré dans une politique de prévention et de gestion des déchets, puis les différents projets qui permettent d'atteindre ces objectifs.

I. Présentation de l'établissement et du service public de prévention et de gestion des déchets

A. Le champ d'action du SMAV

Le Syndicat Mixte Artois Valorisation est un établissement public intercommunautaire administré directement par les élus des trois territoires membres qui lui ont transféré la compétence du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ». Ces trois territoires sont la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois (CCCA), la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois (CCSA) et la Communauté Urbaine d'Arras (CUA).

3 intercommunalités associées POUR LA GESTION DURABLE DES DÉCHETS



Les services du SMAV concernent la totalité des habitants des trois intercommunalités associées, à l'exception de 9 communes situées à l'ouest du territoire, affiliées au SMIRTOM du Plateau Picard Nord.



197 COMMUNES



71 986 MÉNAGES

- CUA : 48 932
- Sud-Artois : 10 884
- Campagnes de l'Artois : 12 171 (données 2016)



165 930 HABITANTS
[Population municipale 2018]

Le SMAV assure l'ensemble des opérations de collecte, de traitement et de valorisation des déchets ménagers pour le compte de ses trois intercommunalités adhérentes, ce qui représente environ 166 000 habitants. Le SMAV a également mis en place un service de collecte des déchets auprès des professionnels. Ce service est basé sur le conventionnement et la tarification sur la base d'une redevance spéciale.

L'établissement a l'ambition d'assumer le rôle d'opérateur de référence dans le domaine de l'économie circulaire en Artois à travers quatre objectifs principaux :

- Favoriser la réduction des volumes de déchets collectés,
- Assurer une collecte de plus en plus sélective,
- Valoriser au maximum les déchets confiés,
- Expérimenter de nouveaux modes de valorisation des déchets.

L'établissement a toujours eu à cœur de travailler dans une logique de mutualisation, d'optimisation et de maîtrise des moyens mis en œuvre.

B. Les activités et installations du SMAV

1. Les installations du SMAV

Implanté sur les communes de Saint Laurent-Blangy et de Tilloy-lès-Mofflaines, à proximité du siège social, l'Ecopôle regroupe une grande partie des installations industrielles et technologiques mises en œuvre pour assurer le traitement et la valorisation des déchets.

On y retrouve donc :

- **Le Centre de tri des emballages** : anciennement ce centre triait le contenu de la poubelle jaune (emballages recyclables) mais depuis sa fermeture en mai 2021, c'est désormais une plateforme de tri des gros cartons et une zone de transfert des déchets vers les centres de tri du SYMEVAD et de PAPREC.
- **Le Selectrom** : cet outil de tri mécano-biologique mis en service fin 2017 assure le traitement des ordures ménagères résiduelles. Véritablement équipé de haute technologie, il permet de séparer les différentes matières en les isolant par opérations successives pour en extraire les composants valorisables tandis que la matière organique, les produits combustibles et les métaux ferreux. L'objectif est de limiter au maximum les volumes d'ordures ménagères partant en enfouissement.
- **Le Centre de valorisation multi-filières (CVM)** : il réceptionne essentiellement les encombrants et les déchets des professionnels (DAE et OM).
- **Les plateformes de compostage des végétaux** : elles sont au nombre de deux, l'une est à Rencourt-les-Bapaume, l'autre à Tilloy-lès-Mofflaines. Elles reçoivent les déchets végétaux issus des déchèteries (tontes de gazon, branchage, feuillages..) ainsi que des professionnels en charge des espaces verts. Le compost obtenu est directement exploitable par les agriculteurs de la région pour les cultures. Par ailleurs, le compost de la plateforme de Tilloy a également obtenu le label pour l'agriculture écologique.
- **Les déchèteries** : elles sont au nombre de 13. Leur répartition sur le territoire est étudiée pour garantir l'accès de tous les habitants à ce service à moins de 15 minutes de leur domicile.

Certaines sont également aménagées pour recevoir les apports des professionnels (qui doivent souscrire une carte d'accès spécifique).



2. Constat, objectifs et enjeux du territoire

Les performances de collectes sélectives sur le territoire sont supérieures à la moyenne nationale. En 2021 :

- la collecte du verre s'élève à 42.871 kg/habitant/an contre 33.3 kg/habitant/an au niveau national et 35.9 kg/habitant pour la région Hauts-de-France;
- la collecte des autres emballages représente 22.708 kg/habitant/an contre 18.2 kg/habitant/an au niveau national et 20.8 kg/habitant pour la région Hauts-de-France ;
- la collecte des papiers est de 26.046 kg/habitant/an pour les papiers contre 18.3 kg/habitant/an au niveau national et 20.5 kg/habitant pour la région Hauts-de-France.

Cependant, en vue de répondre aux évolutions réglementaires et nos engagements en matière de lutte contre le réchauffement climatique, le SMAV a engagé une action d'harmonisation et d'optimisation du service public de la collecte des Déchets en 2022.

Les enjeux de notre territoire portent sur différents sujets.

➤ Les obligations réglementaires :

- L'amélioration des performances de tri des déchets et de la valorisation matière, organique et énergétique ;
- Le tri des nouvelles résines permettra une progression estimée à 10 % des quantités recyclées des emballages légers (plastiques, briques, cartons, métaux) et une augmentation des refus valorisés énergétiquement ;
- La mise en place d'un schéma cohérent de collecte et de traitement des biodéchets pour 2024
- La réduction des matières destinées à l'enfouissement ;

- Obligation de s'inscrire à l'appel à candidature afin de bénéficier d'une augmentation du soutien financier versé par CITEO sur les tonnes de plastiques recyclées ;
- A travers un contrat d'objectifs, le SMAV doit donc montrer son engagement sur la mobilisation de moyens afin d'améliorer la performance environnementale et technico-économique de son dispositif de collecte et de tri.

Ces engagements portent sur trois critères distincts :

- **Critère n°1** : La performance de l'année [N] doit être supérieure ou égale à une année de référence ;
- **Critère n°2** : Un plan d'actions annuel visant à améliorer la performance environnementale et technico-économique validé par CITEO ;
- **Critère n°3** : Un échéancier prévisionnel de mise en place de l'Extension des Consignes de Tri

➤ La rationalisation des coûts :

- La formalisation de la matrice des coûts ADEME qui constitue un outil de pilotage visant à adapter la structure de ses coûts et le financement au regard de l'organisation du service et Identifier des pistes de maîtrise de réduction de coûts. Il fut pouvoir répondre aux besoins de communication sur les coûts auprès des élus et des usagers.
- La rationalisation des coûts de collecte, de transport, de tri et de traitement afin de faire face à la hausse des coûts de traitement en cours et à venir ;
- La refonte des circuits de collecte qui a permis une diminution des distances parcourues estimée à 50 000 kilomètres par an ;
- L'optimisation des circuits de collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers en vue de l'ouverture des consignes de tri ;
- La définition des enjeux et objectifs économiques à l'horizon 2026 mis en parallèle des objectifs de tonnages collectés et valorisés et des ressources matérielles et humaines mobilisées. Ce travail doit aboutir en 2023 avec les conclusions de notre audit organisationnel, et financier en cours.

➤ La communication :

- Le renforcement des actions de communication en termes de tri et de prévention par la présence terrain des médiateurs de tri sectorisés ;
- La réalisation d'une campagne de communication adaptée permettra la réduction des erreurs de tri.
- De même, la mise à jour de la signalétique simplifiera le geste de tri et permettra une campagne de sensibilisation uniforme sur l'ensemble du territoire ;
- Une politique de prévention forte à destination des différents acteurs de territoire.



➤ La diminution de l'empreinte carbone :

- La mise en œuvre des ruptures de charge sur les territoires de la Communauté de Communes de Sud Artois et de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois permettra d'optimiser les coûts de transport et de réduire notre empreinte écologique. En effet les véhicules de collecte ne remonteront plus sur l'Ecopôle de St Laurent Blangy mais videront

directement sur leurs périmètres de collecte. Les transferts d'emballages se feront ensuite directement vers les centres de tri partenaires sans repasser par l'Ecopôle.

- La diminution de l'empreinte carbone avec le remplacement d'une partie de la flotte de véhicules pour la collecte des déchets en porte à porte par des BOM Gaz ou des véhicules fonctionnant au bio-Carburant (Oléo 100). Depuis 2022, 18 véhicules carburent aux biocarburant pour une baisse significative des émissions de CO2.
- La réflexion sur le développement de la collecte en points d'apport volontaire pour l'équipement des nouvelles zones résidentielles, notamment en milieu rural.

II. Implication du SMAV dans les objectifs de développement durable

Aujourd'hui, la vocation initiale du SMAV s'est élargie au cadre plus vaste du développement durable. A côté de la gestion du recyclage des déchets, il se mobilise activement pour développer l'économie circulaire et le réemploi local.

Il milite pour la réduction des déchets à la source en favorisant les actions de prévention en matière de tri et de lutte contre le gaspillage auprès du grand public.

En 2017, un nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers est élaboré, en partenariat avec l'ADEME. Un contrat de transition écologique (CTE 2018-2022) est également signé entre la CUA et l'État et dont le SMAV est l'opérateur de référence en matière d'économie circulaire.

A. Les grands projets énergétiques

➤ Euraméthéa & la production de biogaz

La Région Hauts-de-France s'est fixé comme objectif de devenir une des régions leader en Europe de la production de biométhane injecté. En rapportant l'appel à projet régional pour la réalisation d'un technocentre démonstratif autant que productif, le territoire s'est doté d'un outil d'avant-garde pour développer toutes les opportunités de valorisation de la biomasse en circuit-court.

Cet équipement doit être capable de mettre en œuvre et de faire partager l'ensemble des dernières technologies et des savoir-faire intervenant dans le domaine de la méthanisation : recherche et développement, formation des entrepreneurs, concertation avec la population, montage de projets, gestion optimale de l'exploitation, etc.

La Communauté Urbaine d'Arras s'est associée au SMAV et à deux acteurs d'envergure internationale dans la gestion des ressources naturelles et des énergies renouvelables, que sont Véolia et Engie. L'équipement qui représente un investissement de 18 millions d'euros, est sorti de terre en fin d'année 2022, visant une mise en service fin 2023.

Pour être démonstrateur, l'équipement se veut aussi être un véritable site de production à l'échelle de la rentabilité industrielle. Son objectif de production, 350 Nm³ par heure, réinjecté directement dans le réseau de distribution d'ERDF, correspond à la couverture des besoins de 2000 foyers « moyens », soit l'équivalent de la ville de Saint Laurent-Blangy où il est implanté.

L'ambition d'Euraméthéa est la création d'un cercle vertueux avec les déchets. L'équipement absorbera 8 500 tonnes de matières organiques issues de la collecte des ordures ménagères du SMAV, extraite par le Selectrom, ainsi que 25 000 tonnes de biodéchets issus de l'agro-industrie et d'exploitations agricoles aux alentours. Le digestat résiduel du process de méthanisation sera transformé en compost conforme aux normes du plan d'épandage pour retourner fertiliser les sols.

➤ Artois ENR, station de GNV

Le SMAV est actuellement associé avec l'entreprise Mobilité Energie pour développer sur l'éco pôle de Sant Laurent-Blangy une station de Gaz Naturel pour véhicules (GNV).

Cette station doit permettre de répondre aux besoins de son parc de véhicules, actuellement en conversion aux bio-carburants. Elle sera également accessible aux entreprises et aux particuliers.

Disant de quatre pistes de distribution en charge rapide, elle fournira ses premiers en 2023.

B. La sensibilisation et la prévention en matière de production de déchets

Le SMAV développe les actions de prévention comme l'accompagnement à la mise en place de composteur de proximité, la promotion de communication directe avec les usagers par une équipe d'animateurs spécialisés, la gestion de 2 recycleries (Le cercle des Objets), etc.

➤ Le service consacré à l'éco-citoyenneté et la prévention

L'objectif de ce service est d'améliorer les performances du SMAV en matière de prévention et de valorisation par l'information et la sensibilisation de l'ensemble des habitants du territoire. Il convient de développer et mettre en œuvre des actions ciblées (populations, habitats, territoires...) par différents biais tels que :

- Le développement et le suivi d'un réseau d'acteurs et de relais
- La conception d'outils d'animation et de supports pédagogiques
- La tenue de tableaux de bord des actions
- La tenue de planning sur les programmes annuels d'activités
- La préparation et le pilotage de réunions publiques
- La rencontre d'habitants sur le terrain (stand, ateliers prévention, contact terrain avec les usagers...).

Les animateurs informent et incitent les habitants à trier correctement leurs déchets. Ils font le lien avec les différents services (pré-collecte, collecte, N° vert). Ils mènent une politique de communication de proximité qui s'adresse à un public divers. Ils animent les stands et font de la pédagogie. Ils réalisent les états de lieux. Pour 2022, la commande des élus était de reprendre contact avec les usagers.

Sur les 7 premiers mois, 10 000 foyers ont été contrôlés en deux phases (un premier contrôle visuel de la composition des bacs et un deuxième passage sous 15 jour pour vérifier l'intégration de la consigne).

La démarche de sensibilisation de 35 000 foyers dans le cadre de l'extension des consignes de tri est en cours avec un taux de présentation de 35 %. Les informations sont reprises au quotidien sur notre SIG via un outil développé en interne.

En 2022, le projet « J'irai réduire chez vous » a vu le jour. Sur une durée de 8 mois, c'est 94 foyers qui ont été suivis afin de les inciter à réduire leur quantité de déchets produits. Pour ce faire, ils ont été accompagnés par les équipes du SMAV, avec l'organisation de différents ateliers à la sensibilisation « zéro déchets ». Ce défi s'est achevé le 19 novembre et il a été constaté une réduction de déchets de 35% en moyenne.

On constate que :

- 27 ateliers ont été organisés dans le cadre de l'événement « J'irai réduire chez vous ».
- 27 animations de stands sur des événements ou salons.
- 19 Sensibilisations (refus de collecte, dépôts PAV, travaux) de mai à décembre.
- 28 contrôles de dotation de mai à décembre.
- 58 Collectes de piles et Cartouches.

➤ Les recycleries & les espaces « récup' » dans les déchèteries

Véritables démonstrations de l'économie circulaire, les deux recycleries du SMAV sont des magasins de revente de biens issus des espaces de réemploi dans les déchèteries. Ils sont nettoyés, parfois réparés puis mis en vente. Disposant d'une clientèle fidèle et en sans cesse progression, les recycleries sont ouvertes du mardi au samedi.

Des espaces dédiés au dépôt de matériaux et outillages réutilisables font leur apparition progressivement dans certaines déchèteries du SMAV (Croisilles et Rivières). En deux ans, l'espace de Rivière a permis de récupérer plus de quatre tonnes de matériaux (carrelage, parquet, papier-peint, pan de travail, étagères, chutes de bricolages).

➤ Les partenariats associatifs et événementiels

Le SMAV est le partenaire privilégié sur le territoire pour la gestion des déchets lors des manifestations. Cette prestation est un service supplémentaire et peut prendre différentes formes : la collecte et la valorisation des déchets, et parfois la tenue d'un stand de sensibilisation destiné au public.



Parmi les différents événements où les équipes du SMAV ont tenu un stand de sensibilisation à la réduction des déchets, on peut notamment retrouver la Fête des Sports à Arras (12 000 visiteurs), la Fête Nationale de la Poubelle organisée par Cité Nature (400 visiteurs), la fête de la Nature à Beaurains, et bien-sûr le Main Square Festival (120 000 festivaliers).

Ces stands sont essentiels pour garder un lien avec les usagers du territoire, et répondre ainsi à toutes leurs interrogations quant à la prévention des déchets et les pratiques éco-responsables. Le SMAV procède également à de la sensibilisation directement auprès des exposants lors des événements tels qu'à Terres En fêtes à Tilloy-lès-Mofflaines.

Le SMAV soutient également logistiquement certaines associations comme le World Cleanup Day qui promeut la journée mondiale du nettoyage de la planète en septembre. En effet, afin de lutter contre la prolifération des déchets abandonnés dans la nature, des opérations citoyennes sont régulièrement organisées sur le territoire. Le SMAV prête du matériel et conseille sur la gestion des déchets ramassés.

Certains partenariats ponctuels avec des associations ont été déjà eu lieu, par exemple la collecte de piles ou la récupération de bouchons de bouteilles plastiques.

➤ Clause environnementale dans la commande publique

En 2020, selon l'Observatoire économique des achats publics, 18 % des marchés publics comprenaient une clause environnementale, contre 6,7 % en 2013.

Ces chiffres, qui démontrent la volonté naissante des acheteurs publics de prendre en compte la protection de l'environnement dans leurs opérations économiques, sont le fruit de nombreuses évolutions législatives et réglementaires qui font aujourd'hui de la commande publique un outil important pour la protection de l'environnement.

Plusieurs textes adoptés ces dernières années attestent de la volonté d'intégrer la protection de l'environnement au sein du droit de la commande publique. Il s'agit notamment de l'objectif prôné par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui développe le concept de commande publique circulaire et incite à la prise en compte du cycle de vie complet des produits. C'est aussi l'objectif affiché par les schémas de promotion des achats publics socialement responsables, créés par la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, qui mettent en avant le recyclage, la réutilisation des déchets et le réemploi.

Le service juridique, et l'ensemble des services du SMAV, ont pleinement conscience de l'intérêt d'intégrer une telle clause au sein des procédures de la commande publique. Par exemple, pour le marché de fourniture de conteneurs roulants, un regard particulier a été porté quant à la composition des conteneurs et aux recyclages des conteneurs usagés. Le service qui gère ce marché, s'attache à privilégier la réparation de ces conteneurs plutôt que leur remplacement par du neuf.

➤ Bilan environnementale impression

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le service informatique du SMAV teste une nouvelle application. Celle-ci doit permettre un suivi des impressions réalisées afin de dresser un bilan environnemental sur cette action. C'est un moyen ludique de prendre conscience de la consommation globale de l'établissement et d'avoir une vision sur l'impact environnemental.

Par exemple, voici le bilan environnemental pour 299 pages :

- 2,0% d'un arbre
- 2,1 kg de CO2
- L'équivalent d'une ampoule de 60W allumée pendant 134,4 heures.

Par ailleurs, les imprimantes sont configurées automatiquement pour une impression en noir et blanc et recto-verso, moins consommatrice d'énergie et de ressources.

Conclusion

Le SMAV est donc un acteur privilégié sur le territoire pour propager un discours éco-responsable, notamment en ce qui concerne sa compétence principale : la collecte et le traitement des déchets. L'ambition de l'établissement est également d'accompagner ses collectivités adhérentes à la mise en place de leurs politiques liées à l'ensemble des thématiques du développement durable.